

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete
N° 64–27 février 2006

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 04; 06 80 63 95 25 Fax : 01 44 62 12 34, C/O SUD PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

-
- 1 - Acheter du sexe n'est pas un sport : communiqué
 - 2 - Viol au sein du couple et contrainte au mariage : les députés persistent
 - 3 - Lettre ouverte du CERF à l'Université Panthéon Sorbonne
 - 4 - Texte publié à la demande de Marie-Victoire Louis
 - 5 - Des initiatives autour du 8 mars : Manifestation du CNDP à Paris, Formation Intersyndicale femmes, avec les Gaciliennes, abrogation du Code de la famille., à suivre
-

1 -ACHETER DU SEXE N EST PAS UN SPORT

COMMUNIQUE de PRESSE

Le 25 janvier 2006, La Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW)* a lancé une campagne internationale intitulée : *Acheter du sexe n'est pas un sport*. Cette campagne proteste contre la promotion publique de la prostitution durant la Coupe du Monde de Football en juin/juillet 2006. La pétition, disponible en anglais, français, espagnol, allemand, italien et portugais, a déjà été signée par plus de 10 000 personnes individuelles et organisations à travers le monde.

On estime que 3 millions de supporters –majoritairement des hommes- se rendront en Allemagne pour la Coupe du Monde de football, et que 40 000 femmes y seront "importées" d'Europe Centrale et Orientale pour les servir sexuellement.

L'Allemagne a légalisé le proxénétisme et l'industrie du sexe en 2002. Aujourd'hui, cette industrie prédit que les quartiers réservés légaux ne pourront contenir les milliers de sport/sexe touristes prévus. En prévision de cet afflux, l'industrie du sexe Allemande a érigé un gigantesque complexe prostitutionnel en prévision du "boom commercial" durant la Coupe du Monde.

Un méga bordel de 3000 m, pouvant accueillir 650 clients masculins, a été construit à côté du principal stade de la Coupe du Monde à Berlin . Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des "cabanes du sexe" ressemblant à des toilettes appelées, "cabines de prestation". Capotes, douches et parking sont à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur "anonymat". Certains groupes protestent uniquement contre la "prostitution forcée" et la traite liée à la Coupe du Monde. Mais il est contradictoire d'affirmer vouloir lutter contre la traite et dans le même temps ignorer ou approuver l'économie légale de la prostitution. En effet, cette position favorise l'exploitation physique et psychologique des femmes et la mise sur le marché, la vente et l'achat de leur corps.

La pétition de la Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW), disponible sur <http://catwepetition.ouvaton.org/php/index.php>, demande aux 32 pays participant à la Coupe du Monde de Football, de s'opposer à la promotion de la prostitution par l'Allemagne et de publiquement dissocier leur équipe de l'industrie de la prostitution ; demande instamment au Comité FIFA et à son président J.S.Blatter, de s'opposer au lien entre football et commerce du sexe ; appelle le gouvernement allemand et sa chancelière, Angela Merkel, à arrêter la traite des femmes pour la prostitution et à décourager la demande qui favorise la prostitution.

2 - Viol au sein du couple et contrainte au mariage: les députés persistent (PAPIER GENERAL)

PARIS, 21 fév 2006 (AFP) - Les députés ont une nouvelle fois adopté à l'unanimité, mardi en 2e lecture, le texte sur les violences conjugales, en y rétablissant la répression accrue du viol au sein du couple et des contraintes au mariage, supprimée par les sénateurs.

Les députés ont jugé "paradoxal", voire "choquant", selon les termes du rapporteur Guy Geoffroy (UMP), que l'acte "gravissime" de viol ne soit pas considéré comme une circonstance aggravante quand il concerne des conjoints, alors que la proposition de loi définit comme telles les violences dans le couple. Le Sénat avait jugé, lui, que le viol ne saurait être considéré comme plus grave lorsque son auteur est le conjoint de la victime.

Les députés ont également réinséré dans le texte le fait qu'une contrainte au mariage --une pression des parents par exemple-- constituait un cas de nullité de l'union. En première lecture, l'Assemblée avait décidé d'introduire dans le texte les propositions de la mission famille visant à lutter contre les mariages forcés, dispositions acceptées par le Sénat à l'exception de celles sur les contraintes. Pour les sénateurs, le code civil était suffisamment précis sur ce point.

Députés et sénateurs devront donc maintenant se mettre d'accord sur une version commune et définitive en commission mixte paritaire (CMP, 14 sénateurs et députés).

En revanche, un désaccord sur la médiation pénale a été levé en séance, l'Assemblée s'étant rangée à l'avis du Sénat et du gouvernement.

Les députés souhaitent rendre impossible le recours à une deuxième médiation pénale en cas de violence conjugale. Une disposition en ce sens avait été votée en première lecture à l'Assemblée, puis supprimée au Sénat. Pour M. Geoffroy, cette médiation "est la solution la moins appropriée dans la majeure partie des situations et, à défaut de la supprimer complètement", il a jugé nécessaire d'en limiter l'accès". Mais le ministre de la Justice, Pascal Clément, a souligné que cette médiation relevait du "pouvoir d'appréciation des parquets" et par conséquent n'était pas du domaine de la loi. Il s'est néanmoins engagé à "recommander par circulaire" le recours à une seule médiation.

Tout en ayant voté le texte et salué des "avancées", Danielle Bousquet (PS), Janine Jambu (PCF) et Pierre-Christophe Baguet (UDF) ont regretté qu'il n'aille "pas plus loin" en développant davantage le volet préventif et surtout l'éducation des jeunes sur ces questions.

Pour lutter contre les violences conjugales, qui touchent une femme sur dix en France, la proposition de loi, inspirée par les sénateurs Roland Courteau (PS), Nicole Borvo (PCF) et Joëlle Garriaud-Maylam (UMP), porte de 15 à 18 ans l'âge légal du mariage pour les femmes.

Elle définit dans le code pénal comme une "circonstance aggravante" le fait de commettre des violences au sein du couple (mariés, concubins, pacsés) ou entre anciens conjoints, jusqu'au meurtre qui sera passible de la réclusion criminelle à perpétuité au lieu de 30 ans.

En première lecture, l'Assemblée avait également renforcé les mesures de lutte contre les mutilations sexuelles, le tourisme sexuel et la pédopornographie.

3 - Lettre ouverte du CERF à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) UFR de Philosophie

A propos de la conférence de M. Hashim M. A. MAHDI, Universités de Jeddah et de la Mecque d'Arabie Saoudite, "Le statut de la femme en Islam : réalité et perspectives" Mercredi 1er mars 2006 à 18 h 30, Amphithéâtre III, 12, place du Panthéon 75005 Paris

Madame, Monsieur,

Nous apprenons la conférence de M. Mahdi, qui est annoncée sur votre site. Nous notons qu'aucun contradicteur n'est annoncé. Nous nous demandons quel peut être l'objectif d'une telle conférence, et quel impact elle peut avoir. En effet, qui connaît l'état de la doctrine islamique, c'est-à-dire les discours des "savants" contemporains de l'islam, reconnus entre pairs, sait que le "statut de la femme en Islam" correspond à un état d'assujettissement incluant la violence conjugale. L'imam Bouziane a un discours reconnu par les "savants de l'islam" et conforme au Coran. Nul "savant" islamique ne peut tenir un discours contraire à ces lois islamiques, sauf à être qualifié d'"hypocrite" méritant un "douloureux chatiment".

S'agit-il de faire connaître les idées des "savants" de l'islam ? Nul besoin d'en faire venir un sur place : il existe quantité de livres en français, écrits par eux. Il suffit de les lire pour voir que l'apologie de lois

discriminatoires y est répétée d ouvrage en ouvrage, y compris la légitimation de la violence conjugale. Ignorez vous ces textes ? Ignorez vous que l "innovation" est interdite selon les savants islamiques reconnus ? Que si certain-e-s appellent a rouvrir les "portes de l ijtihad" (comme Irshad Manji, musulmane, féministe lesbienne, canadienne), ce n est en aucun ceux de la Mecque, et qu ils et elles sont pour cela pour la plupart menacés de mort ?

Par conséquent, votre invité ne pourra que faire l apologie d une doctrine qui bafoue les droits des femmes. D autant plus qu il n apparait pas que vous ayez prévu un ou une contradicteur/trice pour "situer" son discours, et en indiquant les éléments qui sont contraires a nos droits fondamentaux.

Deux hypothèses sont envisageables.

- Soit votre invité pratique la "takya", la dissimulation, en ne présentant que les aspects "présentables" du statut des femmes, et alors cette conférence sera une oeuvre de propagande pure et simple, permettant de tromper les ignorants en leur faisant croire que ce statut est après tout acceptable.

- Soit votre invité aborde le sujet de la "correction des femmes" et il ne pourra que redire tout de que disent les docteurs de l islam, de Tariq Ramadan a Bouziane, en passant par ceux cités par Assan Gasha (voir extrait ci-joint de son ouvrage).

Dès lors, cette conférence serait en contradiction avec l esprit de la loi d du 29 juillet 1881 qui condamne (art 24) "ceux qui, par l un des moyens énoncés a l article précédent, auront directement provoqué, dans le cas ou cette provocation n aurait pas été suivie d effet, a commettre l une des infractions suivantes : 1° Les atteintes volontaires a la vie, les atteintes volontaires a l intégrité de la personne et les agressions sexuelles, définies par le livre II du code pénal ". Elle serait également en contradiction avec la loi du 26 juillet 2004, selon laquelle peuvent faire l objet d une expulsion les personnes ayant un comportement "constituant des actes de provocation explicite et délibérée a la discrimination, a la haine ou a la violence contre une personne déterminée ou un groupe de personnes".

Vous n ignorez sans doute pas qu un des devoirs des musulmans, tout comme des chrétiens, est de répandre la bonne parole de leur religion et d en faire l apologie. Nous nous étonnons dès lors de cette invitation, dont on ne voit pas comment elle pourrait avoir un autre résultat, surtout en l absence de contradicteur, que de faire l apologie d un statut dégradant pour les femmes.

Au moment ou l OCI, organisation regroupant 57 Etats islamiques, demande à l Union Européenne d instaurer un délit d islamophobie et de blasphème, nous devons, nous, démocrates et laïques, agir pour maintenir nos principes de liberté et d égalité et non pour servir ceux qui veulent les détruire.

1 -L OCI demande à l Europe que "le Parlement européen [vote] des lois contre l islamophobie".

2. L UE et l OCI " [soutiennent] une résolution à l ONU qui s inspirerait des résolutions existantes combattant la diffamation des religions".

3. qu il soit "adopté un code de conduite pour les médias européens, qui tienne compte des sensibilités des musulmans".

4. que l ONU adopte un "code de communication international" qui "définirait les limites de la liberté d expression dans le domaine des symboles religieux"". (Le figaro 14 février 2006).

Si elle parvenait a ses fins, alors ce sont tous les discours féministes critiquant la discrimination et la violence de la charia qui tomberaient sous le coup de la loi, pendant les discours venus de l université de la Mecque, dont le contenu est celui rapporté par Gashan Ascha , qui seraient librement tenus ici ! Le role de l université dans la démocratie est de servir la conservation de la démocratie par le savoir, et non de servir de lieu de propagande a ceux qui veulent renverser la démocratie et ses principes égalitaires.

Nous n avons pas à tolérer l intolérance, ni a accepter ici la propagande de la violence contre les femmes.

PAS DE LIBERTE DE DETRUIRE LES LIBERTES !

Nous vous prions d agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le C.E.R.F.

Si vous souhaitez soutenir cette lettre : CERF, Cercle d étude de réformes féministes C/o Planning Familial 4, Square Saint-Irené 75011 Paris, www.c-e-r-f.org

4 - Texte publié ici a la demande de Marie-Victoire Louis

Un texte me concernant a été publié par un "groupe activiste" sur le site internet : www.lesputes.org. J ai souhaité le diffuser largement afin d attirer l attention sur la nature du monde - proxénète - que nous promettent les défenseurs/euses des "droits des travailleuses du sexe". Au delà des attaques à mon encontre - qui ne sont pas les premières et qui vont crescendo - cette phrase issue du communiqué de presse annonçant la création de ce groupe mérite d être appréhendée à sa juste signification : " Si la classe politique ne souhaite pas nous défendre, elle doit alors savoir que nous la combattons. Notre but est d empêcher les discours et pratiques putophobes contre nous dont ils sont les plus responsables".

Marie-Victoire Louis

Madame Marie Victoire Louis est putophobe !

Le 24 Mars 2004, Marie Victoire Louis a adressé une lettre publique adressée au directeur du Groupe d'Etudes Genres et Rapports Sociaux (GERS) du CNRS dans laquelle elle se scandalise qu'une journée d'étude intitulée "La prostitution, un travail sexuel ressortissant du droit à la vie privée" puisse avoir lieu.

Dans celle-ci, elle ose amalgamer le travail sexuel à une violence sexiste et s'empare contre l'association Cabiria qui justifierait cette violence. Elle devrait pourtant savoir que Cabiria est également une association de travailleuSEs du sexe. Pourquoi n'écoute-t-elle pas les travailleuSEs de sexe quand nous lui disons que nous ne vivons pas notre métier comme une violence ? Pourquoi refuse-t-elle de nous entendre quand nous revendiquons la libre disposition de notre corps et le droit d'exercer l'activité que nous souhaitons ? Pourquoi la parole des travailleuSEs du sexe ne compte-t-elle pas pour elle ? N'est-ce pas elle plutôt qui exerce une violence à notre égard en nous réduisant à l'état de victimes incapables de se défendre sans sa bienveillante aide ? N'est-ce pas elle qui nous stigmatise en nous confisquant la parole, en refusant une réflexion théorique sur notre travail ?

Les travailleuSEs du sexe vous le disent et le répètent encore : ce n'est pas la prostitution qui est un problème mais les conditions dans lesquelles on l'exerce. Oui de nombreuses travailleuSEs du sexe exercent dans des conditions désastreuses mais contrairement à Cabiria Madame Marie Victoire Louis ne fait rien pour les aider à travailler dans de meilleures conditions. Elle ne semble même pas se rendre compte à quel point son discours est d'une violence extrême à l'égard des femmes qu'elle veut abolir. Les travailleuSEs du sexe ne sont pas que des corps réduits à être pénétrés dans leur vagin, bouche ou anus comme elle le prétend. C'est une conception bien réductrice de ce que peut être la sexualité. C'est à croire que sa pratique de la sexualité ne se résume qu'aux organes sexuels et qu'elle ne doit pas souvent jouir puisqu'elle ne fait aucune référence au plaisir.

Dans tous les cas, elle n'aide en rien les travailleuSEs du sexe, bien au contraire. C'est à cause de sa bêtise que nous ne jouissons d'aucune reconnaissance de notre travail et des droits qui vont avec. C'est à cause de discours comme le sien que les hommes peuvent se permettre de réduire les travailleuSEs du sexe à des corps appropriables. Ils ne font que reprendre son discours et le mettre en pratique quand ils se permettent des violences à notre égard. Marie Victoire Louis ne rend pas service aux travailleuSEs du sexe, mais plutôt à des Sarkozy qui nous emprisonnent dorénavant légalement. C'est à cause de gens comme Marie Victoire Louis que la loi Sarkozy a pu être votée et que les travailleuSEs du sexe sont dorénavant contraintes à la clandestinité.

Elle est responsable de notre fragilité et du manque de prévention face au sida et autres IST.

Marie Victoire Louis n'est qu'une PUTOPHOBE CRIMINELLE !

5 - DES INITIATIVES AUTOUR DU 8 Mars

A - À l'appel du Collectif national pour les droits des femmes

MANIFESTATION : RV à 18h Place du 18 juin (M° Montparnasse)

Parcours : rue de Rennes - Bd Raspail - rue de Sèvres
bd des Invalides - station à l'angle de la rue de Varenne
à proximité de Matignon.

La manifestation sera sur le thème de l'emploi des femmes et de leur autonomie financière, contre la précarité, mais l'accent sera mis très fort sur la division des rôles et la place des femmes dans la société, sur le non-partage des tâches, les violences, les discriminations en particulier pour les immigrées, etc.
pour les droits des femmes, pour leur autonomie,

"de vrais emplois, du temps pour vivre".

B - Formation intersyndicales Femmes 16 - 17 mars

Comme tous les ans depuis 1998, une formation intersyndicale (CGT, FSU, Union Syndicales Solidaires) se tiendra les 16 et 17 mars à la Bourse du travail de St Denis (à partir de 9h). Cette année, les thèmes en sont :

- **Le féminisme** : un mouvement pour construire de l'universel et des droits : L'égalité hommes-femmes, une utopie ? : Michèle Riot-Sarcey - Historienne - Le Féminisme : les enjeux aujourd'hui : Françoise Collin - Philosophe
- **La santé des femmes au travail** : Annie Devaux et Claire Thomassin, médecins du travail - Femmes et santé au travail en Europe : Laurent Vogel - chargé de recherche - La santé des femmes en milieu hospitalier : Hélène Hernandez - Ergothérapeute - directrice technique Univ Paris 1
- **Femmes et précarité** : Les politiques de l'emploi et leurs conséquences sur la vie des femmes ; les nouvelles mesures pour l'emploi (CNE...) : Interventions de syndicalistes du SNU-FSU Anpe et de SUD Anpe - Témoignages : Mouvement des stagiaires et AC ! - * Projection du documentaire : "Femmes précaires" de Marcel Trillat en présence du réalisateur

POUR VOUS INSCRIRE? DEMANDEZ A VOTRE SYNDICAT. SI difficultés, martin@sudptt.fr

C - Journée Internationale des Femmes avec Les Gaciliennes

La célébration du 8 mars est une journée de solidarité internationale des femmes, cette année elle prend pour nous une dimension particulière car nous fêtons aussi la victoire des ouvrières de La Gacilienne qui travaillaient pour le groupe Yves Rocher dans une usine à Ouagadougou (Burkina Faso) Exploitées, méprisées pendant 9 ans, elles n'avaient pas baissé les bras après leur licenciement, en août dernier. Pendant 4 mois, avec plus de 50 organisations de femmes, organisations syndicales, associations de solidarité, nous avons soutenu leur lutte face à l'arrogance d'un grand groupe français sur de sa puissance.

Les ouvrières de la Gacilienne ont résisté organisées dans leur syndicat (CGT-B), elles sont restées solidaires malgré les pressions du groupe qui spéculait sur la misère dans laquelle il venait de les plonger pour les obliger à accepter des indemnités méprisantes. Nous nous sommes chargées de mener une campagne de solidarité ici en France, en liaison permanente avec elles, solidaires entre femmes, solidaires entre travailleuses, solidaires entre nos deux peuples. Depuis le début, leur combat a été le notre, et depuis leur licenciement notre organisation n'a pas désarmé pour les soutenir. Aucune indemnité n'était prévue au départ et finalement, avec l'accord signé le 19 janvier, chaque ouvrière licenciée le 1^{er} août reçoit environ 30 mois de salaire brut résultat presque inédit dans ce type de négociations au Burkina Faso ! Aujourd'hui, nous sommes fières de dire que la victoire des Gaciliennes est aussi la notre.

Dans un contexte de mondialisation libérale où des coups sont portés ici et ailleurs contre les droits du travail chèrement acquis, cette victoire est symbolique de la lutte des femmes travailleuses par-delà les frontières. Elle permet de mettre des obstacles à la politique néolibérale au niveau international, elle est un grain de sable dans le mécanisme de l'exploitation internationale qui met en concurrence les travailleuses et les travailleurs du monde entier.

Les femmes en butte aux pratiques néolibérales subissent ici aussi la précarité, le chômage, la flexibilité, la dégradation de leurs conditions de vie et de travail, les attaques contre leurs droits. Nous voulons, ici tout comme la bas, porter les exigences de celles qui subissent les conséquences de ces politiques.

Nous accueillons Lucienne Kaboré, secrétaire générale adjointe du comité CGT-B de La Gacilienne. Elle fera une tournée en France avec notre Coordination.

Nous organisons une réunion publique à Paris

Le samedi 11 mars de 16 h à 20 h. Lucienne va faire des interventions dans plusieurs villes de France : Villefranche, Grenoble, Toulouse, Strasbourg et Bordeaux. Le calendrier exact vous sera transmis sous peu. Nous comptons sur vous pour relayer l'information afin d'être nombreuses et nombreux à saluer le courage et la détermination des ouvrières de La Gacilienne.

Amicalement

Ana Azaria Présidente Coordination des Groupes de Femmes Egalité Paris 23/02/06

D - Abrogation du Code de la famille : rencontre avec des femmes d'Algérie et d'ici

Chères amies, chers amis,

Nous sommes un groupe de féministes membres d'ASCIA - Association de Solidarité Citoyenne Ici et en Algérie. Pour ce 8 Mars 2006 nous invitons deux copines d'Algérie à débattre de la situation des femmes algériennes. Elles discuteront avec nous du code de la famille ou de l'infamie-, toujours en vigueur, et de ses implications en France, à travers le statut personnel.

Aujourd'hui, pour nous, ces rencontres sont plus qu'importantes et votre soutien plus que nécessaire, car l'abrogation du Code de la famille, bien qu'elle soit la priorité pour les femmes démocrates, ne semble plus être à l'ordre du jour.

En effet, certains considèrent que les quelques amendements apportés sont déjà une grande avancée, alors que d'autres sont partis à la conquête illusoire de l'électorat islamiste, sacrifiant ainsi encore une fois les droits des femmes sur l'autel de la compromission.

Dans ce contexte, il est urgent pour nous, féministes laïques, de réaffirmer notre attachement à l'égalité des droits entre hommes et femmes et à la séparation du politique et du religieux.

C'est au nom de ces valeurs communes que nous vous invitons à participer à nos rencontres-ciné-débat-fête (programme ci-joint), afin de trouver ensemble de nouveaux modes d'actions politiques. C'est dans ces moments cruciaux, que nous avons besoin de votre soutien politique.

Votre contribution financière est la bienvenue pour nous aider à payer les frais de séjour de nos deux amies algériennes. Merci d'envoyer votre chèque à l'ordre de l'association ASCIA ^ C/o K.Benhbib 12 bis rue, Paul Eluard ^93200 Saint Denis

Pour tout contact ou information : ascia@free.fr ou Tel. Fatiha 06 25 69 09 34, Horria 06 60 69 89 51 - Salima : 01 42 05 27 17

Nos invitées Exceptionnelles

Aouicha BEKHTI - cadre, de la wilaya de Blida (Mitidja) et Nadjeh ROULA - étudiante, de la région de Jijel, sont militantes, engagées dans les luttes féministes, sociales et politiques en Algérie depuis plusieurs années. Toutes deux militent activement pour l'abrogation du code de la famille et les droits des enfants. Elles dénoncent également les violences faites aux femmes et se battent pour la reconnaissance du statut de victime aux femmes enlevées et violées par les terroristes islamistes.

Programme avec nos amies algériennes et Femmes Solidaires

Cergy

· 6 mars à 14h : Rencontre-débat sur : " La situation des femmes en Algérie ". Maison de quartier " Axe majeur ", Cergy Saint Christophe - (RER A Direction Cergy le haut).

Saint-Denis

· 7 mars à 19h : Projection-débat du film " 20 ans Baraket !", Mairie de St-Denis, (Salle du rdc), à la sortie du métro St-Denis Basilique. Un pot est offert avant la projection.

· 10 mars à 18h : Réception-rencontre à la Mairie de St Denis , puis à 20h Projection du film " Sisters and law ", en présence de la réalisatrice, au Cinéma l'Ecran, tout près de la sortie du métro St-Denis Basilique).

Paris

· 8 mars, à Paris, Si manifestation, utilisons ascia@free.fr pour nous retrouver et former un carré.

Bobigny

· 9 mars à 20h Projection du film " Sisters and law " et débat, au cinéma le Magic, à la sortie du métro Bobigny.

· 11 mars à 14h : Débat " Code de la famille - de promesse en promesse ", musique et pot de solidarité, 3 rue Carnot, Cité Picasso, à la sortie du métro Bobigny.

E - forum associatif du 4 mars-mairie du 12ème

Bonjour,

Je vous confirme que la Mairie du 12ème accueillera le forum associatif sur la thématique "création artistique et sport au féminin" le samedi 4 mars de 12h00 à 19h00. Un espace sera dédié aux associations pour y tenir un stand et offrir de la documentation au public. Par ailleurs, il sera possible d'organiser débats, rencontres ou autres animations de votre choix. La librairie Violette and C° y tiendra une table de librairie. Je

vous remercie de bien vouloir nous faire savoir si vous souhaitez soit un stand, soit organiser un débat, soit les deux, ou autres propositions. L'agence Frissons (Marie-Hélène Beaupré) se tient à votre disposition pour toutes les questions d'ordre logistique et prendra contact avec vous. Dans cette attente, Bien cordialement